



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des affaires juridiques et financières

DECISION DU MAIRE N° DC – 2024 – 153
ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin la Demi-Lune de passer un marché public pour la construction du Groupe scolaire SAMUEL PATY (de 15 classes) et l'aménagement du Parc Public du quartier de la Raude à Tassin La Demi-Lune (69) ;

Considérant le lot infructueux - lot n°04 Cloisons brique de terre crue issue de la consultation initiale lancée en appel d'offres ouvert ;

Considérant l'article R2122-2 du Code de la commande publique permettant le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en cas d'appel d'offres infructueux ;

Considérant les quatre entreprises sollicitées ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Considérant les 2 plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 27/11/2024 à 12h) ;

Considérant l'analyse des offres effectuée et le classement en découlant ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250131-DC-2024-153-AR
Date de réception préfecture : 31/01/2025

DECIDE :

Article 1 :

Le marché de travaux n°24-018 pour la Construction du Groupe scolaire SAMUEL PATY et Aménagement du Parc Public du quartier de la Raude à Tassin la Demi-Lune – Lot n°04 – Cloisons brique de terre crue est attribué à la société ROUX CABRERO (07100 ANNONAY) pour 289 363.07 € H.T.

Article 2 :

Le délai d'exécution est de 23 mois tout lot confondu. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification faite au titulaire.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le
- La publication sur le site internet de la Collectivité le

Tassin la Demi-Lune, le

31 JAN. 2025

Par délégation,

Pascal CHARMOT

Maire de Tassin La Demi Lune

